

Paris, le 15 juin 2022



Objet : **Candidature des administrateurs – Assemblée générale 2022.**

A l'attention des membres des collèges «Hospitalité», «Comités régionaux» et «Pèlerins et Amis» exclusivement.

Madame, Monsieur, cher membre,

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association Notre-Dame de Salut se tiendra

Le jeudi 30 juin 2022 à 20H00
Au Siège de l'Association au 79 Avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS

Plusieurs mandats d'administrateurs seront à pourvoir dans chacun les collèges suivants :

- Hospitalité
- Comités régionaux
- Membres Pèlerins et Amis

Conformément aux dispositions des statuts, les membres qui font partie de l'un de ces trois collèges et qui souhaitent présenter leur candidature doivent se manifester dès maintenant et soumettre au plus tard le mardi 28 Juin leur candidature par écrit au Père Benoît Bigard, Provincial de France, candidature ANDS, 63 avenue Denfert Rochereau 75014 Paris.

Selon les statuts art 5-2-1, sont membres de l'association, dès lors qu'ils y ont adhéré et sont à jour de leur cotisation :

- **Au titre de la FAMILLE DE L'ASSOMPTION.** Les religieux Assomptionnistes, Oblates de l'Assomption, Religieuses de l'Assomption, Petites Sœurs de l'Assomption ou Orantes de l'Assomption
- **Au titre des COMITES REGIONAUX.** Les présidents et aumôniers d'un comité régional, nommés conformément au règlement intérieur de l'Association.
- **Au titre de L'HOSPITALITE.** Les personnes ayant prononcé leur engagement au sein de l'Hospitalité Notre-Dame de Salut.
- **Au titre de BAYARD.** Les salariés ou anciens salariés du groupe Bayard
- **Au titre des MEMBRES PELERINS ET AMIS.** Les personnes physiques notamment les pèlerins, malades, valides ou handicapés et les hospitaliers n'ayant pas prononcé leur engagement (Volontaires, Titulaires).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher membre, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Charles-Philippe Sommerard

Président